

Newsletter CEPM

LES DERNIÈRES NOUVELLES DE LA PRODUCTION EUROPÉENNE DE MAÏS • THE LATEST NEWS IN EUROPEAN MAIZE PRODUCTION



N° 26 – Octobre - Décembre 2020

**Evènement au Parlement européen:
« Comment donner vie au concept de
“carbon farming”? » (p.2)**

> Editorial : Taxonomie et agriculture, la dernière folie bureaucratique

Ce dossier qui trouve ses origines dans l'Accord de Paris sur le climat était passé sous le radar car donnant l'impression d'un exercice théorique et sans réel lien avec le concret. L'idée générale de la Taxonomie est de réserver les investissements et donc les financements à des produits en ligne avec l'objectif de neutralité carbone en 2050.

Objectif louable, mais qui préparé par une équipe de bureaucrates ne repose sur aucune étude d'impact, tout comme le Green Deal lui-même en est dénué. Dans les annexes du projet d'acte délégué de la Commission on note tout au long des 700 pages (!) un manque de rigueur scientifique flagrant et une non-prise en compte des progrès techniques, comme si la neutralité carbone devait être atteinte « toutes choses égales par ailleurs ».

L'agriculture a été absente des travaux préparatoires et absente aussi du Groupe d'experts réuni par la Commission et c'est avec étonnement que l'on découvre une sorte de mise sous tutelle de l'agriculture, de la forêt, des bio-carburants et des industries de première transformation par toute une série de dispositifs a priori non contraignants mais qui vont en réalité encadrer nos activités de production. L'agriculture se trouve ainsi menacée par une couche de complexité et de contraintes allant au-delà des dispositions de la PAC récemment négociées et dont l'encre est à peine sèche. Ceci vaut aussi pour les bio-carburants dont le profil environnemental ne semble pas correspondre à la trajectoire de décroissance voulue par le Green Deal.

Le projet d'acte délégué vient de faire l'objet d'une consultation publique à laquelle nous avons répondu. La Commission en tiendra-t-elle compte ? Ou adoptera-t-elle son acte délégué ? Si tel était le cas, il faudra se mobiliser pour convaincre le Conseil des Ministres ou le Parlement européen d'apporter son veto à un tel projet.

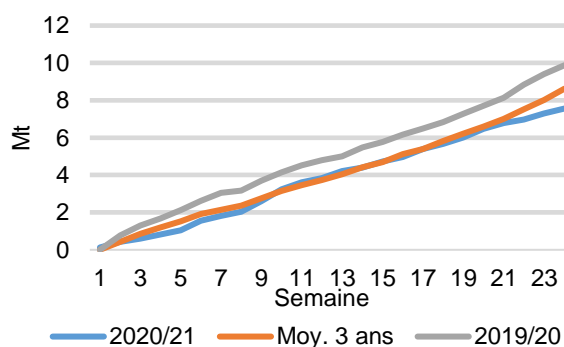
Céline Duroc
Délégué Permanent CEPM,
Directeur Général AGPM

Sommaire

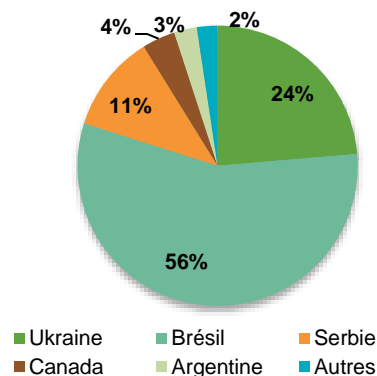
- Editorial : Taxonomie et agriculture 1
- Evènement Agriculture & Progrès 2
- Trilogues PAC 2
- Plate-forme Agriculture & Progrès : bilan 2020 3
- Politique climatique UE 2030 4
- « Vie des adhérents CEPM » 4
- Membres CEPM 4

CHIFFRES CLES DU MAÏS :

Cumul des importations européennes de maïs grain du 01/07 au 14/12



Origine des importations européennes de maïs grain du 01/07 au 14/12



www.cepm.org

EUROPEAN CONFEDERATION OF MAIZE PRODUCTION • CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DE LA PRODUCTION DE MAÏS

■ 23-25 avenue de Neuilly - 75116 PARIS • Tél. + 33 (0)1 47 23 48 32 - Fax. + 33 (0)1 40 70 93 44

■ Square de Meeûs 21 - 1050 BRUXELLES • Tél. +32 2 230 38 68

ÉVÉNEMENT « AGRICULTURE ET PROGRÈS » COMMENT DONNER VIE AU CONCEPT DE « CARBON FARMING » ?

Les discussions autour du « carbon farming » (en français, «stockage du carbone dans les sols agricoles »), au fur et à mesure qu'elles se développent, contribuent à clarifier le concept. Mais, concrètement, comment pouvons-nous concrétiser sa mise en œuvre ? Le 13 novembre 2020, la plateforme Agriculture & Progrès a organisé un webinaire sur le sujet « *Carbon Farming - Comment donner vie à ce concept innovant* » sous le patronage de la députée européenne Irène Tolleret. Parmi les intervenants figuraient Nicola Di Virgilio de la DG Agriculture de la Commission européenne, Dr Rolf Sommer, directeur du WWF Allemagne, et Edouard Lanckriet d'Agrosolutions.

Avec de nouveaux objectifs climatiques pour 2030 et un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 % par rapport à 1990, l'UE focalise son attention sur le secteur agricole. Alors que le Green Deal progresse, il est important de rappeler que bien que le secteur agricole soit responsable de 10 % des émissions de gaz à effet de serre, nous ne devons cependant pas sous-estimer son rôle crucial dans la séquestration du carbone dans les terres agricoles.

"Les agriculteurs sont la solution pour lutter contre le changement climatique, pas le problème", a déclaré la députée européenne Irène Tolleret lors du webinaire du 13 novembre. Le carbon farming peut être un outil pour les agriculteurs afin de participer à un monde plus vert, même si ce n'est pas un remède miracle. Pour cela, il est cependant nécessaire que l'UE apporte un soutien fort aux agriculteurs et encourage le carbon farming.

Dr Rolf Sommer, lors du même webinaire, a mis en garde son auditoire : "en tant que mesure isolée, le carbon farming n'est pas suffisant". Nous devons également avoir des objectifs de réduction ambitieux dans tous les secteurs. Dans cette perspective, le carbon farming présente plusieurs avantages (augmenter la séquestration du carbone dans les terres, favoriser la fertilité des sols, protéger nos sols déjà riches en carbone, etc.) et ce sont les agriculteurs qui peuvent réellement séquestrer le carbone.

Il est toutefois nécessaire que l'UE apporte un soutien important aux agriculteurs et encourage le Carbon Farming.

Comme le souligne Edouard Lanckriet, le stockage du carbone dans les sols agricoles est l'une des rares mesures environnementales compatibles avec la plupart des défis actuels auxquels sont confrontés les agriculteurs. Nous avons besoin de meilleures incitations pour les agriculteurs, et de créer un meilleur modèle économique pour eux. Nous avons besoin de calculateurs de carbone entre les mains des agriculteurs, qui sont ceux qui connaissent le mieux leurs exploitations, leurs sols et leurs écosystèmes, ce qui implique une certaine flexibilité et une certaine liberté pour mettre en œuvre le projet.

Nicola Di Virgilio a souligné lors du webinaire que "les questions politiques doivent être abordées" et que le contexte local doit être pris en compte. Il est nécessaire de définir les bases de référence, le suivi, les rapports et la transparence. Nous avons également besoin d'une règle de certification solide ainsi que d'une base de référence afin d'éviter de perdre du carbone. Comme tous les sols ne sont pas identiques, nous pourrions avoir besoin d'une mosaïque assez hétérogène. Le carbon farming n'est que l'un des concepts qui peuvent apporter de la solidité à une UE verte, mais pour qu'il devienne une réalité, des mesures politiques concrètes et de grande envergure sont nécessaires.

Le succès de ce webinaire, avec 150 inscrits, montre le fort intérêt dans la sphère européenne agricole autour de ce sujet. Vous pouvez trouver plus d'information sur le site web de la plate-forme www.agriprogress.info.

PAC : LES TRILOGUES ONT DÉBUTÉ

A la mi-octobre 2020, la plénière du Parlement (suite aux désaccords COMAGRI / COMENVI) a adopté sa position la PAC, y inclus un compromis sur les Plans Stratégiques Nationaux. En parallèle, le Conseil sous présidence allemande a finalisé dans les mêmes délais sa position sur le dossier, permettant ainsi aux trilogues de commencer. Plusieurs réunions ont ainsi eu lieu dès le 10 novembre et se poursuivent en décembre.

En parallèle, des appels à supprimer complètement la PAC ont commencé à se laisser entendre de la part des ONG avec notamment une campagne menée par Greenpeace. D'autres ONG sont plus mesurées, par exemple une lettre ouverte d'un groupe d'ONG (Birdlife, Beelife, WWF, ClientEarth...) du 30 novembre, appelant à plus de transparence et d'ambition dans les négociations actuelles. Ces revendications reflètent l'opposition au Parlement de certains Députés S&D, Verts et GUE sur les Plans Stratégiques Nationaux et l'ambition globale

de la politique agricole, jugée insuffisante et inadéquate pour atteindre les objectifs climatiques de l'UE en 2030. Ces appels des ONG ont trouvé écho jusqu'aux plus hauts niveaux de la Commission avec le Vice-Président Timmermans déclarant le 13 novembre à la télévision néerlandaise que la Commission n'hésiterait pas à retirer sa proposition si les négociations de trilogues aboutissaient à un résultat non aligné avec les objectifs du Green Deal. La Présidente von der Leyen est cependant intervenue à ce stade pour confirmer que cette option n'était pas sur la table actuellement.

PLATEFORME AGRICULTURE & PROGRÈS :

BILAN DES ACTIVITÉS AU CŒUR DU DÉBAT EUROPÉEN

Suite à la création en janvier 2019 de la plateforme Agriculture & Progrès dont la CEPM est membre fondateur, les activités ont continué de battre leur plein en 2020 afin de continuer à encourager et entretenir les efforts de fédération au niveau européen et de partager des besoins du secteur suivant une approche pédagogique.

C'est dans ce contexte, que la plateforme s'est ainsi positionnée au cours de l'année 2020 sur plusieurs sujets clés pour la filière dans le contexte du suivi du renouvellement politique européen et a entrepris dans cette optique des activités à plusieurs niveaux :

- Documentation, positions, réunions :
 - Contributions sur les sujets clés de l'actualité agricole européenne
 - Contribution à la feuille de route sur la stratégie de la « ferme à la fourchette » ;
 - Contribution à la stratégie européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030
 - Position sur les importations de semences d'Ukraine suite à la proposition de la Commission européenne sur les mesures d'équivalence permettant aux semences produites en Ukraine d'être vendues sur le marché européen à un prix dumping sans être soumises aux mêmes règles phytosanitaires que les producteurs européens ;
 - Contribution au rapport de la Commission sur l'évaluation des règlements sur les produits phytosanitaires et les limites maximales de résidus ;
 - Perspective de la plateforme sur le rapport de la fondation RISE « Protection des cultures et système alimentaire européen : où vont-ils ? » ;
 - Position sur la taxonomie de l'UE pour les activités durables et le projet d'acte délégué ;
 - Série de réunions avec des députés européens, des fonctionnaires de la Commission et les représentations permanentes des Etats membres.

- Évènements :
 - En janvier dernier, la Plateforme a également organisé, la première conférence du cycle d'évènements à portée éducative au Parlement européen sur le thème « Lutte intégrée contre les ravageurs et la protection des végétaux – Faire correspondre ambition, réalisme et innovation avec les objectifs de la stratégie européenne "de la fourche à la fourchette" » sous le patronage de l'eurodéputée Anne Sander (FR, PPE). La CEPM a ainsi eu l'occasion de rappeler les messages clés pour la filière maïs autour de la protection des cultures et le nécessaire accès à l'innovation.
 - En juillet, la plateforme a organisé un second webinaire sur la protection des végétaux, les cultures et productions innovantes afin de mettre en évidence les défis pratiques que les législateurs doivent prendre en compte lorsqu'ils prennent des décisions liées à l'agriculture. En tant que membre fondateur, la CEPM a participé à cet évènement afin de démontrer le soutien et les efforts que les maïsiculteurs mettent en place afin de créer plus de durabilité dans le secteur agroalimentaire, la fourniture d'aliments sûrs et de haute qualité.
 - Avec le soutien de l'eurodéputée Irène Tolleret (FR, Renew), la Plateforme a organisé en novembre dernier un dernier webinaire sur le stockage de carbone dans les sols réunissant parmi les intervenants Nicola Di Virgilio de la DG Agriculture de la Commission européenne, le Dr Rolf Sommer, directeur du WWF Allemagne, et Edouard Lanckriet d'Agrosolutions.

Dans la continuité de ces actions, la CEPM continuera ainsi à se positionner à travers la plateforme en 2021 sur ces sujets clés mais également sur les sujets en cours de développement pour continuer à promouvoir une innovation au service du futur de l'agriculture européenne prenant en compte les besoins et les possibilités d'un secteur engagé.

POLITIQUE CLIMATIQUE UE 2030 ET RÉVISION DE LA RED II

Le 16 juillet 2019, Ursula von der Leyen – qui était encore candidate à la présidence de la Commission européenne – a partagé avec les Députés européens qui l’ont ensuite élue son ambition de faire de l’Europe d’ici 2050 le premier continent neutre sur le plan climatique. Cet engagement s’est concrétisé à travers le Green Deal en décembre 2019. Comme point d’étape, des objectifs climatiques intermédiaires ont été fixés pour 2030 avec une cible de réduction de 55% des gaz à effet de serre pour cette date, par rapport à leur niveau de 1990. Pour le Parlement européen, cet objectif doit même être augmenté à 60%.

Mais pour pouvoir être atteint, cet objectif pour 2030 passe par un ensemble de révisions des principaux instruments législatifs du secteur énergétique et environnemental. Parmi les textes qui doivent être révisés dans le « Paquet de juin 2021 » figurent notamment les deux textes suivants, qui ont un fort impact sur le secteur agricole : le règlement sur l’utilisation des terres, le changement d’affectation des terres et la foresterie (LULUCF), et la directive sur les énergies renouvelables (RED II). Bien qu’ayant tous deux été révisés récemment en 2018, ces deux textes seront révisés afin que la Commission y fixe les moyens de ses ambitions pour 2030.

Concernant la révision de la Directive RED II, la Commission envisage les options suivantes, entre autres :

- Augmenter les objectifs UE pour 2030 (part des énergies renouvelables dans le mix énergétique, augmentation des objectifs d’incorporation dans les carburants)
- Modifier la RED II pour y intégrer les éléments relatifs à d’autres piliers du Green Deal : accroître la pénétration des carburants renouvelables et à faible teneur en carbone dans les transports (y inclus aviation et maritime), et garantir que les énergies renouvelables sont produites de manière durable en amendant les critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour la bioénergie (articles 29 à 31).

CEPM est mobilisée sur ce sujet, en partenariat avec la plateforme européenne des biocarburants. La CEPM défend la place du bioéthanol de maïs face au risque de voir marginalisés les biocarburants de première génération, l’arrêt d’une course à la durabilité sans fin, à visée plutôt décroissante. Elle encourage les associations agricoles à [participer](#) à la consultation publique sur la révision de RED II qui est ouverte jusqu’au 9 février 2021.



Membres de la CEPM

- ALLEMAGNE - *Deutsches Maiskomitee (DMK)*
BULGARIE - *National Grain Producers Association (NGPA)*
et Conseil des Organisations Agricoles
ESPAGNE - *Asociacion General de Productores de Maíz de España (AGPME)*
FRANCE - *Association Générale des Producteurs de Maïs (AGPM)*
HONGRIE - *Vetőmag Szövetség Szakmaközi Szervezet és Terméktanács (VSZT)*
ITALIE - *Associazione Italiana Maiscoltori (AMI)*
POLOGNE - *Polski Związek Producentów Kukurydzy (PZPK)*
PORTUGAL - *ANPROMIS*
ROUMANIE - *Association Roumaine des Producteurs de Maïs (APPR)*
SLOVAQUIE - *Zväz pestovateľov a spracovateľov kukurice (ZPSK)*

Rendez-vous de la CEPM et de ses organisations membres 1^{er} trimestre 2021

- ✓ **CEPM :**
 - **23 Février 2021 après-midi :** Conseil d’Administration
- ✓ **France :**
 - **12-13 janvier 2021 :** Réunion ATS – actions techniques semences FNPSMS, Montauban
- ✓ **Allemagne :**
 - **5 mars 2021 :** Conseil d’Administration DMK

Groupes de Dialogue Civil Calendrier provisoire 1^{er} semestre 2021

- 12-02-2021 :** Direct payments and greening
05-03-2021 : Arable Crops - COP & seeds
19-04-2021 : Arable crops - Sugar
07-05-2021 : International aspects of agriculture
21-05-2021 : Arable crops - Dried fodder and Energy crops
11-06-2021 : Environment and climate change
02-07-2021 : Arable crops - Rice